

AVIS PUBLIC

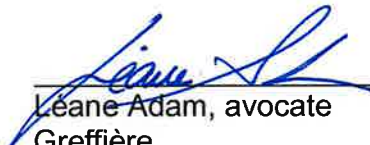
ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 1001-2026, 1002-2026, 1005-2025-05 ET 1014-2025-04

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Léane Adam, avocate et greffière de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 20 janvier 2026, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- ✓ Règlement numéro 1001-2026 décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensations et de la tarification de différents services municipaux pour l'année 2026;
- ✓ Règlement numéro 1002-2026 – tarification de l'ensemble des services municipaux;
- ✓ Règlement numéro 1005-2025-05 modifiant le règlement 1005-2020 portant sur la gestion contractuelle, tel qu'amendé;
- ✓ Règlement numéro 1014-2025-04 modifiant le règlement 1014 relatif au traitement des élus municipaux, tel qu'amendé.

Ces règlements peuvent être consultés aux bureaux de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 8 h à 12 h et sur le site Internet à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

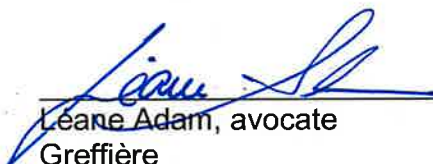
DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE VINGT-SIXIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DE L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX.


Léane Adam, avocate
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Léane Adam, avocate et greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 26 janvier 2026 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 26^e jour de janvier de l'an deux mille vingt-six.


Léane Adam, avocate
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca